

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 31

Artikel: Maria : mémoires d'une jeune fille : [suite]
Autor: J.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

diverses questions importantes, entre autres celle de savoir si l'Océan, la mer du Nord et la Méditerranée ont ou n'ont pas le même niveau. La proposition fut adoptée, la commission suisse chargea MM. Hirsch et Plantamour de s'occuper spécialement de ce travail qui a été conduit de la manière la plus remarquable. Les deux livraisons qui rendent compte des opérations effectuées jusqu'à ce jour donnent le secret du travail de haute précision des plus étonnants qui aient été accomplis jusqu'ici. Ces deux livraisons du *Nivellement de précision de la Suisse* renferment les résultats du nivellement de la Suisse occidentale, de Genève à Bâle, le long du Jura par Neuchâtel, ainsi que par Lausanne, Fribourg et Berne. Pour donner une idée de la précision apportée dans ce travail, nous nous bornerons à indiquer le résultat suivant : Ensuite du nivellement effectué en 1865, par M. l'ingénieur Schönholzer, le repère fédéral n° 15, scellé sur le soubassement, près de la porte d'entrée de l'église de Morges, est à 2^m,022 au-dessus de la pierre du Niton, à Genève. Le nivellement de contrôle effectué l'année suivante par un autre opérateur, M. Benz, a donné 2^m,018. La moyenne des deux résultats, 2^m,020 indique donc pour chaque opération une erreur de 2 millimètres, sur une distance de 49^{km},83 soit plus de 10 lieues suisses.

Ce sont ces magnifiques travaux du nivellement de précision de la Suisse qui ont valu à MM. Hirsch et Plantamour la distinction dont nous parlions en commençant.

Voici les cotes de quelques points de la Suisse occidentale, par rapport à la pierre du Niton, à Genève, dont la hauteur probable au-dessus de la Méditerranée est de 374^m,070 :

Repère féd.	11, Poste de gendarmerie de Coppet	3 ^m ,624
»	12, Ancienne douane à Nyon	1 ^m ,348
»	14, Obélisque dans l'île Latharpe, à Rolle	1 ^m ,518
»	15, Eglise de Morges	2 ^m ,020
Station	65, Eglise de Cossonay	188 ^m ,900
»	70, Eglise de La Sarraz	125 ^m ,465
»	78, Gare de Chavornay	73 ^m ,814
Repère féd.	16, Eglise d'Yverdon	61 ^m ,999
»	10, Gare d'Auvernier	119 ^m ,461
»	1, Colonne météorologique, à Neuchâtel	60 ^m ,988
»	17, Maison d'école, Morat	80 ^m ,614
»	18, Cathédrale de Fribourg	214 ^m ,594
»	19, Hôtel de ville, Romont	408 ^m ,527
»	20, Hôtel de ville, Rue	294 ^m ,590
Station	66, Hôtel de ville, Oron	258 ^m ,935
»	76, Point culmin. de la route de Lausanne à Fribourg, près Savigny	462 ^m ,297
Repère féd.	23, Maison du tribunal cantonal, Lausanne	168 ^m ,472
Station	84, Seuil de la cathédrale de Lausanne	152 ^m ,249
»	85, Place Chauderon, près des Jumelles, Lausanne	119 ^m ,882
	S. C.	

Maria.

Mémoires d'une jeune fille.

IV

Marie, dans son sommeil, joignit ses deux petites mains, et murmura d'une voix distincte : « Oh Dieu, donne-moi la piété, pour que j'entre dans ton éternité ! » Je me trouvai mal. Le coussin s'échappa de mes mains. Je tombai à genoux. Je compris que mon bon ange venait de m'adresser une dernière bonne parole par la bouche de mon enfant. Il y avait pour moi un jugement et une condamnation dans les mots qu'elle venait de proférer. Ils ne promettaient le ciel qu'à la piété. Quant à moi, criminel et impie, ils ne me laissaient d'autre perspective que l'enfer. Et c'était cette enfant... ma petite Marie, qui devait me le dire. Je reconnus dans ce fait un acte de miséricorde du Très-Haut, et un profond repentir s'empara de mon cœur.

Cet aveu de mon père fut suivi d'un torrent de larmes déchirantes et de sanglots. Ma mère tourna les yeux d'une manière ineffable vers le ciel, puis elle dirigea ses regards sur moi, et enfin sur cet homme infortuné dont elle prit et serra la main. « Notre divin Rédempteur, » dit-elle enfin, « a enseigné ses disciples et ses auditeurs en leur disant : Venez semblables à de petits enfants ! Tâche donc aussi de leur ressembler, Pierre, et prie Dieu qu'il te donne la piété. »

D'une voix entrecoupée, mon père promit de faire tous ses efforts pour se corriger. J'éprouvai une joie profonde à l'ouïe de cette promesse, car je pensais fermement que mon père allait tenir parole et devenir homme rangé, laborieux, époux fidèle et père affectueux. Je n'étais pas encore en âge de comprendre pour combien l'abattement entraînait dans ce repentir, et combien peu mon père tiendrait son projet de s'amender, en s'appuyant sur une volonté sérieuse et sur une véritable crainte de Dieu. Il ne retomba malheureusement que trop tôt dans la fange dont il était sorti un instant. Il devint de plus en plus étranger à la maison. Il n'y rentrait qu'en état d'ivresse et dépouillé de toute dignité de cœur et d'esprit. A son retour du cabaret, il trébuchait sur le seuil de la porte, à peine capable de retrouver son lit. Ce qu'il y avait de plus navrant, c'était le matin. Cet homme que nous aurions tant voulu aimer et respecter, nous regardait d'un œil hébété à son réveil ; puis, de ses mains tremblantes, il se hâta d'ajuster ses haillons sur son corps, pour sortir au plus vite de notre présence et rentrer au cabaret.

Un tel genre de vie ne pouvait durer toujours. Un jour un monsieur vêtu de noir, portant barbe et lunettes, se présenta à notre cabane ; il était accompagné d'un huissier portant à son habit l'écusson cantonal ; derrière eux venait le juge de paix de la commune. Ils ne firent attention ni à ma mère ni à moi. Le monsieur aux lunettes dressa l'inventaire de tous les objets mobiliers qui se trouvaient chez nous. L'huissier ouvrit, sans aucune façon, buffets et armoires ; il tira de leur réduit jusqu'aux derniers haillons. Le monsieur à lunettes inscrivit le tout, avec son porte-crayon en or, sur son carnet en maroquin, tandis que le juge de paix, avec une profonde déférence, l'entretenait du beau temps et de la pluie, des bœufs, des vaches, du Grand Conseil et des élections. Je regardais ma mère d'un œil de plus en plus interrogatif, mais elle ne me répondait que par de légers soupirs, auxquels succédèrent, enfin, deux grosses larmes. Pâle et maigre, la pauvre mère s'était tenue assise sur une chaise boiteuse, près de la fenêtre, restoupant ma robe du dimanche. Elle ne leva pas les yeux durant toutes ces opérations. Enfin le monsieur, toujours armé de son calepin et de son porte-crayon, s'avança vers elle. Je crus qu'il allait rattraper la politesse qu'il avait laissée fort en arrière, je m'attendais à quelques expressions de condoléance, mais il n'y songeait nullement. De son porte-crayon, il fit un signe à l'huissier qui, prenant ma mère par le bras, la mit de côté, en lui disant rudement qu'elle devait laisser taxer la chaise. Ma mère se leva en silence ; mais, comme je l'avais prévu, elle dut s'appuyer sur le bord de la fenêtre pour ne pas tomber.

(La suite au prochain numéro.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.